

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 28 septembre , le Conseil Municipal de VALLORCINE , dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire . Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026
présents	9	
Votants	10	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Madame Sonia DESCHAMPS, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD
Représentés		Monsieur Paolo BOUISSA donne pouvoir à Monsieur Pascal NEGRE
Absents excusés		Messieurs Paolo BOUISSA et Medhi BIDAULT
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n°26/08/01
Adhésion au groupement de commandes assistance à maîtrise d'ouvrage et
passation des contrats d'assurances

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la mutualisation entre les différentes collectivités de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et afin d'optimiser la passation des marchés publics d'assurances, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes entre la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, les communes de Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, Les Houches et Servoz ainsi que les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes de Chamonix et Les Houches.

La convention de groupement de commandes porte sur la passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ainsi que sur la passation des contrats d'assurances.

Le coordonnateur, représenté par la communauté de communes, prendra en charge, en accord avec chaque membre du groupement, le montage du dossier de consultation des entreprises, l'organisation de la consultation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres correspondants.

L'exécution financière et administrative des marchés sera assurée par chaque entité membre du groupement.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision d'adhésion au groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupements de commandes correspondante.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026

Reçu en préfecture le 21/10/2026

Publié le

ID : 074-217402908-20260928-26_08_001-DE

S²LO

Ainsi fait et délibéré,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Monsieur Patrick ANCEY

La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Acte certifié exécutoire le : 13/10/2026
Télétransmis en Préfecture le : 13/10/2026
Notifié ou publié le : 13/10/2026



La présente délibération est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches